

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la requête du Sieur *Vulmaire-Joseph Depagne*, pharmacien à Chatelet (Hainaut).

(Voir le N.° 187; session 1843-1844 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête adressée à S. M. le 9 août 1843, le sieur Vulmaire-Joseph Depagne, pharmacien à Chatelet, arrondissement de Charleroy, province de Hainaut, a demandé la Naturalisation ordinaire.

Le Pétitionnaire est né à Louvroil (France), le 2 pluviôse an XII; il est venu en Belgique en 1817, et après être resté dans quelques pensionnats il fut successivement élève en pharmacie à Thuin, à Chatelet, à Namur; enfin, après avoir subi ses examens et reçu son diplôme de pharmacien de la Commission Médicale de Mons, il s'est marié à Chatelet avec une femme Belge le 1^{er} septembre 1830, et s'est établi dans cette ville comme pharmacien; le sieur Depagne est père de 5 enfants tous nés en Belgique, il jouit d'une certaine fortune et les avis des autorités consultées lui sont tout-à-fait favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans séance du 28 février dernier, par 42 suffrages contre 6.

DE HAUSSY, Rapporteur.